100 % BOX

Enseigne de la SAS GC INVEST

NOTICE D'INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES ET LA VIDÉOSURVEILLANCE

Articles 13 et 14 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Le présent document comprend :

I. L'information sur les traitements de données personnelles
II. L'information détaillée sur la vidéosurveillance

I. DONNÉES PERSONNELLES

Article 1. Responsable du traitement

En résumé : Vos données sont traitées par la société GC INVEST, qui exploite le site 100 % BOX. Vous pouvez la contacter à tout moment pour toute question relative à vos données.

Le responsable du traitement est la société GC INVEST, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 940 160 336, dont le siège social est situé 6 Ter rue de l'épine, ZA de l'Hermitière, 35230 Orgères. Elle exploite sous l'enseigne commerciale 100 % BOX le site de stockage situé 6 Ter rue de l'épine, ZA de l'Hermitière, 35230 Orgères.

Pour toute question relative à vos données personnelles, vous pouvez contacter la Société :

- par courriel : contact@100pour100box.fr
- par courrier : GC INVEST (100 % BOX), Adresse : 6 Ter rue de l'épine, ZA de l'Hermitière, 35230 Orgères.
- par téléphone : 06 73 28 07 62

La Société n'a pas désigné de délégué à la protection des données. Les demandes sont traitées par le Président de la Société.

Article 2. Personnes concernées

La présente notice s'adresse à toutes les personnes dont la Société traite les données dans le cadre de l'exploitation du Site :

- les clients particuliers ;
- les clients professionnels, ainsi que leurs représentants légaux, mandataires, salariés et préposés dont les données sont communiquées à la Société ou qui se rendent sur le Site ;
- les personnes qui accèdent au Site avec le code d'accès d'un client ou qui l'accompagnent ;
- les personnes dont les coordonnées sont communiquées par un client (personne à contacter en cas d'urgence, hébergeant fournissant une attestation d'hébergement) ;
- plus généralement, toute personne présente dans le champ des caméras de vidéosurveillance du Site ;
- les salariés de la Société et les intervenants extérieurs, pour lesquels l'article 22 s'applique.

Les traitements liés à la navigation sur le site internet de la Société (formulaire de contact, mesure d'audience, cookies) font l'objet de la « politique de confidentialité » publiée sur ce site et ne sont pas repris ici.

Article 3. Finalités, données traitées et bases légales

En résumé : 100 % BOX collecte uniquement les données nécessaires pour conclure et exécuter votre contrat, gérer l'accès au Site, encaisser la redevance et assurer la sécurité du Site. Vos données ne sont ni vendues ni louées.

Chaque traitement poursuit une finalité déterminée et repose sur l'une des bases légales prévues par l'article 6 du RGPD : l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles prises à votre demande (article 6, 1, b), le respect d'une obligation légale (article 6, 1, c) ou l'intérêt légitime de la Société (article 6, 1, f), lequel est alors précisé. Aucun des traitements décrits ci-dessous ne repose sur votre consentement.

Finalité	Données traitées	Base légale
Vérification de l'identité et de l'adresse du client, conclusion du contrat	Clients particuliers : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse, téléphone, courriel, nature et numéro de la pièce d'identité et copie de celle-ci, justificatif de domicile de moins de trois mois ou, en cas d'hébergement, attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de l'hébergeant. Clients professionnels : dénomination, forme, capital, immatriculation, siège, extrait Kbis, identité et qualité du représentant, copie de sa pièce d'identité, procuration le cas échéant.	Mesures précontractuelles et exécution du contrat (art. 6, 1, b). Pour les données des représentants de clients professionnels et de l'hébergeant : intérêt légitime de la Société à s'assurer de l'identité et du pouvoir de son cocontractant et à disposer d'une adresse fiable pour ses notifications (art. 6, 1, f).

Finalité	Données traitées	Base légale
Gestion du contrat et de la relation client	Coordonnées, numéro et type de box, date de prise d'effet, redevance, dépôt de garantie, valeur déclarée du contenu, attestation d'assurance, cadenas et clés prêtés, correspondances, réclamations, résiliation.	Exécution du contrat (art. 6, 1, b).
États des lieux d'entrée et de sortie, y compris à distance	Formulaire ou trame d'état des lieux renseignés, photographies horodatées du box, observations, signatures, échanges tracés (courriel, espace client).	Exécution du contrat (art. 6, 1, b).
Attribution et gestion du code d'accès personnel	Code d'accès, statut du code (actif, suspendu, désactivé).	Exécution du contrat (art. 6, 1, b).
Journalisation des accès et sécurité du Site	Date et heure de chaque utilisation du code, désactivation et réactivation de l'alarme, ouverture et fermeture du portail.	Intérêt légitime : assurer la sécurité d'un site sans présence humaine permanente, reconstituer les circonstances d'un incident et en conserver la preuve (art. 6, 1, f).
Facturation, encaissement, prélèvement SEPA et comptabilité	Identité, adresse, IBAN, BIC, mandat de prélèvement SEPA et sa référence unique (RUM), factures, historique des paiements et des incidents de paiement.	Exécution du contrat (art. 6, 1, b) ; obligations légales comptables et fiscales (art. 6, 1, c).
Gestion des impayés, recouvrement et contentieux, y compris la procédure applicable aux biens non retirés en fin de contrat	Données du contrat, sommes dues, relances, mises en demeure, échanges, pièces et actes de procédure.	Intérêt légitime : recouvrer les sommes dues et constater, exercer ou défendre ses droits en justice (art. 6, 1, f).
Contact en cas d'urgence	Nom et téléphone de la personne désignée par le client.	Intérêt légitime : pouvoir alerter rapidement une personne de confiance en cas d'urgence concernant le box ou le Site (art. 6, 1, f).
Vidéosurveillance du Site	Images des personnes et des véhicules présents dans le champ des caméras (partie II).	Intérêt légitime : sécurité des personnes et des biens (art. 6, 1, f).
Réponse aux réquisitions des autorités	Données et images strictement requises.	Obligation légale (art. 6, 1, c).
Traitement des demandes d'exercice de droits	Identité, coordonnées, objet de la demande, réponse apportée.	Obligation légale (art. 6, 1, c ; articles 12 à 22 du RGPD).
Envoi d'informations commerciales par courriel aux clients, portant sur des services analogues de la Société	Nom, prénom, courriel.	Intérêt légitime (art. 6, 1, f), dans les conditions de l'article L. 34-5 du code des postes et des communications électroniques. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, sans frais, notamment au moyen du lien de désinscription figurant dans chaque message.

Article 4. Durées de conservation

Vos données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité poursuivie, puis, le cas échéant, en archivage intermédiaire à accès restreint pendant la durée des obligations légales ou des délais de prescription. À l'issue de ces durées, elles sont supprimées ou rendues anonymes.

DURÉES DE CONSERVATION	
Copies de pièces d'identité, justificatifs de domicile, attestations d'hébergement, extraits Kbis, procurations	Jusqu'à la fin du contrat et au règlement définitif des comptes entre les parties (restitution du dépôt de garantie). En cas d'impayé ou de litige, jusqu'à l'issue définitive de la procédure.
Données de gestion du contrat et de la relation client, états des lieux et photographies	Durée du contrat, puis cinq (5) ans à compter de sa fin, en archivage à accès restreint, à des fins de preuve (article 2224 du code civil ; article L. 110-4 du code de commerce).
Code d'accès personnel	Durée du contrat ; le code est désactivé à la fin du contrat.
Journal des accès (utilisations du code, alarme)	Trois (3) mois à compter de chaque enregistrement. En cas d'incident, les données s'y rapportant sont extraites et conservées jusqu'à l'issue de la procédure.
Factures et pièces comptables	Dix (10) ans (article L. 123-22 du code de commerce).
IBAN et mandat de prélèvement SEPA	Durée du contrat, puis treize (13) mois à compter de la date de la dernière opération de prélèvement (article L. 133-24 du code monétaire et financier), prolongée le cas échéant jusqu'à l'issue d'une contestation.
Données de recouvrement et de contentieux	Jusqu'au complet paiement ou jusqu'à l'épuisement des voies de recours et d'exécution.
Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence	Durée du contrat.
Images de vidéosurveillance	Trente (30) jours au maximum, sauf incident (article 19).
Demandes d'exercice de droits	Durée de traitement de la demande, puis cinq (5) ans à compter de la réponse, à des fins de preuve.
Données utilisées pour l'envoi d'informations commerciales	Trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, sauf opposition antérieure.

Article 5. Destinataires des données

Vos données sont destinées aux seules personnes habilitées de la Société. Elles peuvent être communiquées, dans la limite de ce qui est nécessaire à chaque finalité, aux prestataires qui les traitent pour le compte de la Société (sous-traitants au sens de l'article 28 du RGPD), sur ses instructions et dans le cadre d'un contrat garantissant la sécurité et la confidentialité des données :

- éditeur du logiciel de gestion des contrats et de la facturation : GBTW (Easyspace)
- fournisseur du système de contrôle d'accès et d'alarme : SARL Sitadell
- installateur et mainteneur du système de vidéosurveillance : SARL Sitadell
- hébergeur des données : Infomaniak Network SA, rue Eugène-Marziano 25, 1227 Les Acacias (Genève) , SUISSE
- prestataire de signature électronique ou d'envoi recommandé électronique : GBTW (Easyspace)

Elles peuvent également être communiquées, chacun pour ce qui le concerne :

- à l'établissement bancaire de la Société et, le cas échéant, à son prestataire de paiement Crédit Agricole, pour les encaissements et les prélèvements ;
- à l'expert-comptable de la Société ;
- en cas d'impayé, d'incident ou de litige : à l'avocat de la Société, aux commissaires de justice, à l'assureur de la Société, aux juridictions et, pour les clients particuliers, au médiateur de la consommation qu'ils ont saisi ;
- aux autorités administratives et judiciaires, lorsque la loi l'impose ou sur réquisition.

La Société ne vend ni ne loue vos données.

Article 6. Transferts hors de l'Union européenne

Vos données sont hébergées et traitées dans l'Union européenne (SUISSE). Si un prestataire de la Société devait traiter des données en dehors de l'Espace économique européen, ce transfert serait encadré par l'une des garanties prévues aux articles 44 et suivants du RGPD (décision d'adéquation de la Commission européenne ou clauses contractuelles types), dont vous pourriez obtenir une copie en écrivant à la Société.

Article 7. Caractère obligatoire de la fourniture des données

Les données demandées lors de la conclusion du contrat (identité, coordonnées, justificatifs énumérés à l'article 4 des conditions générales, coordonnées bancaires) sont nécessaires à sa conclusion et à son exécution : à défaut, la Société n'est pas en mesure de conclure le contrat. La désignation d'une personne à contacter en cas d'urgence est facultative. L'accès au Site implique le passage dans le champ des caméras de vidéosurveillance.

Article 8. Absence de décision automatisée

La Société ne prend aucune décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris un profilage, produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative (article 22 du RGPD). En particulier, la suspension du code d'accès en cas d'impayé est décidée par la Société, après une mise en demeure restée sans effet (article 13 des conditions générales applicables aux clients particuliers ; article 12 des conditions générales applicables aux clients professionnels).

Article 9. Sécurité des données

La Société met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données contre la perte, l'accès non autorisé ou la divulgation : codes d'accès personnels, accès aux logiciels et aux images réservés aux personnes habilitées et protégé par des identifiants individuels, enregistreur situé dans un local dans un coffret fermé, sauvegardes, engagements contractuels de confidentialité et de sécurité de ses prestataires. En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, vous en êtes informé dans les conditions de l'article 34 du RGPD.

Article 10. Vos droits et leur exercice

En résumé : Vous pouvez à tout moment accéder à vos données, les faire corriger ou supprimer, ou vous opposer à certains traitements, en écrivant à 100 % BOX. En cas de désaccord, vous pouvez saisir la CNIL.

Dans les conditions prévues par les articles 15 à 22 du RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès à vos données et d'en obtenir une copie ;
- droit de rectification des données inexactes ou incomplètes ;
- droit à l'effacement, notamment lorsque les données ne sont plus nécessaires, sous réserve des obligations légales de conservation et de la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit à la portabilité des données que vous avez fournies, pour les traitements fondés sur l'exécution du contrat ;
- droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Société, et, à tout moment et sans justification, à l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès (article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Pour exercer ces droits, écrivez à la Société par courriel à contact@100pour100box.fr ou par courrier à l'adresse indiquée à l'article 1, en précisant l'objet de votre demande. La Société y répond dans un délai d'un (1) mois à compter de sa réception, délai qui peut être prolongé de deux (2) mois compte tenu de la complexité ou du nombre de demandes, auquel cas vous en êtes informé dans le délai d'un mois (article 12, 3 du RGPD). En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif peut vous être demandé (article 12, 6 du RGPD). L'exercice de vos droits est gratuit, sauf demande manifestement infondée ou excessive.

Si vous estimez, après avoir contacté la Société, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), en ligne sur www.cnil.fr ou par courrier : CNIL, Service des plaintes, 3 place de Fontenoy, 75007 Paris.

Article 11. Démarchage téléphonique (clients particuliers)

Conformément à l'article L. 223-2 du code de la consommation, la Société vous informe qu'il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable. Toute sollicitation téléphonique effectuée à des fins commerciales suppose donc votre consentement préalable, sauf lorsqu'elle intervient dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et a un rapport avec l'objet de ce contrat (article L. 223-1 du même code).

Article 12. Données communiquées par le client

Lorsque le client communique à la Société les données d'une autre personne (personne à contacter en cas d'urgence, hébergeant, représentant, salarié ou mandataire d'un client professionnel, personne à laquelle il confie son code d'accès), ces données proviennent du client. Les catégories de données concernées, les finalités, les bases légales, les durées de conservation et les droits de ces personnes sont décrits dans la présente notice. La Société invite le client à la leur remettre ; elle est également consultable à tout moment à l'adresse https://www.100pour100box.fr/politique-de-confidentialite/ et peut être obtenue sur simple demande.

Article 13. Mise à jour de la notice

La présente notice peut être modifiée, notamment en cas de changement de prestataire, de finalité ou de durée de conservation. La version en vigueur est publiée à l'adresse https://www.100pour100box.fr/politique-de-confidentialite/ et peut être obtenue sur simple demande. En cas de modification substantielle, les clients en sont informés par courriel.

La présente notice a une valeur d'information. Elle précise l'article 17 des conditions générales applicables aux clients particuliers et l'article 16 des conditions générales applicables aux clients professionnels.

II. VIDÉOSURVEILLANCE

Article 14. Cadre applicable

En résumé : Le Site est filmé pour la sécurité des personnes et des biens. L'intérieur des box n'est jamais filmé, le son n'est pas enregistré et les images sont effacées au bout de trente (30) jours au maximum. Seules des personnes habilitées y ont accès.

Le Site est un terrain entièrement clôturé, accessible uniquement aux clients munis d'un code d'accès personnel et aux personnes qu'ils y introduisent. Il ne constitue pas un lieu ouvert au public. Le dispositif de vidéosurveillance relève en conséquence du RGPD et de la loi Informatique et libertés, et non du régime de la vidéoprotection des lieux ouverts au public prévu aux articles L. 251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Article 15. Finalités

Le dispositif a pour seules finalités :

- la sécurité des personnes présentes sur le Site ;
- la protection des biens (installations et box de la Société, biens entreposés par les clients) par la prévention et la constatation des vols, effractions, intrusions et dégradations ;
- la constatation des manquements aux règles de sécurité du Site susceptibles de causer un dommage (portail ou box laissé ouvert, dépôt de déchets ou de biens dans les parties communes, accès de véhicules non autorisés) ;
- la conservation de la preuve de ces faits et, le cas échéant, leur transmission aux autorités compétentes, à l'assureur ou à la juridiction saisie.

Les images ne sont utilisées à aucune autre fin. Le dispositif constitue une mesure de sécurité générale du Site : il ne constitue ni une surveillance des biens entreposés, ni une obligation de garde au profit des clients (article 15 des conditions générales applicables aux clients particuliers ; article 14 des conditions générales applicables aux clients professionnels).

Article 16. Base légale

Le traitement repose sur l'intérêt légitime de la Société (article 6, 1, f du RGPD) : assurer la sécurité des personnes et des biens sur un site fonctionnant en libre-service, 24 heures sur 24, sans présence humaine permanente, et conserver la preuve des incidents. Afin de ne pas porter une atteinte excessive à la vie privée des personnes filmées, le champ des caméras est limité au Site, le son n'est pas enregistré, la durée de conservation est limitée et l'accès aux images est réservé à des personnes habilitées.

Article 17. Caractéristiques du dispositif

DISPOSITIF DE VIDÉOSURVEILLANCE	
Nombre de caméras	7
Zones filmées	Entrée du Site et portail, allées de circulation, façades et portes des box, périmètre intérieur de la clôture
Zones non filmées	L'intérieur des box, la voie publique et les propriétés voisines, qui font l'objet, le cas échéant, d'un masquage dans le champ des caméras
Son	Aucun enregistrement ni écoute
Mode d'enregistrement	Sur détection de mouvement
Visionnage en direct	Oui, par les seules personnes habilitées, notamment à distance au moyen d'une application sécurisée
Lieu de stockage des images	Enregistreur installé sur le Site, dans un local ou un coffret fermé
Fonctions automatisées	Aucune reconnaissance faciale, aucune lecture automatisée des plaques d'immatriculation et aucune analyse automatisée des comportements

Article 18. Accès aux images

Les images ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes, dans la limite de leurs attributions :

- les personnes habilitées par la Société en raison de leurs fonctions : Mr CHERUEL Gwenn et Mme PRIOUL Charlène, lorsqu'une alarme se déclenche, aux seules fins de vérification de l'alerte ;
- l'installateur ou le mainteneur du système SITADELL, pour les seuls besoins de la maintenance ;
- sur réquisition, les services de police et de gendarmerie et l'autorité judiciaire ;
- en cas d'incident ou de litige, et pour les seules images utiles : l'assureur de la Société, son avocat, le commissaire de justice chargé d'un constat ou d'une procédure, et la juridiction saisie.

Les images ne sont jamais publiées ni diffusées. L'accès au système est protégé par des identifiants individuels.

Article 19. Durée de conservation des images

Les images sont conservées pendant une durée maximale de trente (30) jours, puis effacées automatiquement. Lorsqu'un incident est constaté (vol, effraction, dégradation, manquement aux règles de sécurité), les images s'y rapportant peuvent être extraites et conservées pendant la durée nécessaire aux suites données à cet incident (dépôt de plainte, déclaration de sinistre, procédure judiciaire), puis sont supprimées.

Article 20. Droits sur les images

Vous pouvez demander l'accès aux images sur lesquelles vous figurez, dans la limite de leur durée de conservation. Pour permettre leur recherche, indiquez la date, la plage horaire (la plus précise possible), l'endroit du Site et tout élément permettant de vous reconnaître (tenue, véhicule). Le droit d'accès ne peut porter atteinte aux droits d'autrui (article 15, 4 du RGPD) : les autres personnes visibles sont, le cas échéant, masquées ou floutées, ou l'accès peut prendre la forme d'un visionnage en présence d'une personne habilitée.

Vous pouvez également demander l'effacement des images ou la limitation de leur traitement, et vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière (article 21 du RGPD). La Société peut toutefois poursuivre le traitement si elle justifie de motifs légitimes et impérieux, tels que la sécurité du Site, ou lorsque les images sont nécessaires à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice. En pratique, l'accès au Site implique le passage dans le champ des caméras. Les modalités d'exercice de ces droits sont précisées à l'article 10.

Article 21. Information sur le Site

Des panneaux d'information permanents, comportant un pictogramme de caméra et les informations essentielles, sont apposés à l'entrée du Site, à proximité du portail et du clavier d'accès, ainsi qu'à l'intérieur du Site. La présente notice en constitue le complément.

Article 22. Salariés de la Société et intervenants extérieurs

Les salariés de la Société et les personnels des entreprises intervenant sur le Site pour son compte (nettoyage, maintenance) susceptibles de se trouver dans le champ des caméras en sont informés individuellement et préalablement (article L. 1222-4 du code du travail). Le dispositif n'a pas pour objet de contrôler leur activité et ne filme pas de poste de travail de manière continue. Le comité social et économique a été informé et consulté préalablement à la décision de mise en œuvre du dispositif (article L. 2312-38 du code du travail).